

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA  
Arrondissement de  
SAINT-CLAUDE  
Canton de  
MOIRANS-EN-MONTAGNE  
Commune de VILLARDS-D'HÉRIA  
N° INSEE 39 561

**Délibération N°  
52-2024**

**Nombre de Membres**

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 8
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

**Objet de la délibération**

**Randonnée gourmande –  
versement de subvention**

**Résultat du  
vote**

- pour : 8
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le 28/11/2024

ID : 039-213905615-20241107-52\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Extrait du Registre  
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Aïcha BURDAIRON, Dominique LACROIX

Procurations données :

- d'Aïcha BURDAIRON à Rachel HUGUES
- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Jan VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Jean-Robert BONDIER ne prend part ni au débat ni au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2024 en date du 4 avril 2024 accordant des subventions aux associations ;

Considérant que la randonnée gourmande organisée le 20 octobre 2024 ;

Sur proposition du Maire ;  
Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

**DÉCIDE**

D'accorder une subvention de 400 € à l'association Protection Civile qui a participé à l'organisation de la randonnée gourmande 2024.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 07/11/2024

Le secrétaire de séance  
Jan VINCENT

Pour extrait conforme, le Maire,  
Jean-Robert BONDIER

